

## Contrat conducteur 2024-2025

Ce document donne le droit au signataire de conduire les vans de l'ENPC tout au long de l'année scolaire 2024/2025 dans les conditions définies ci-après.

## Conditions de prêt :

- L'utilisateur doit avoir cotisé BDS.
- L'utilisateur doit fournir un chèque de caution ( non encaissé ) d'un montant de 200 euros à l'ordre « bds » qui pourra être encaissé en cas d'amende impayée après une semaine, accident responsable grave ou dégradation matérielle majeure. Il est précisé que ce chèque peut être émis par un club ou une association.
- Le prêt ne sera accordé qu'à condition que le BDS estime l'utilisation du van profitable à une partie significative des élèves, le van ne sera prêté que dans le cadre d'une activité associative, et ne serait en aucun cas être utilisé pour un usage personnel.

## Mauvaise conduite:

Sont considérés comme comportements intolérables et suffisants à l'encaissement d'une partie de la caution les attitudes suivantes :

- Phare laissés allumés après utilisation.
- Dégradation mineure du van.
- Clé non rendue sous 2 jours.
- Présence d'un quelconque déchet, ou de traces de nourriture dans le van.
- Oubli de tenir à jour le carnet de suivi du van emprunté (voir règles d'utilisation)
- Essence impayée\*

## Règles d'utilisation:

- Le conducteur s'engage à respecter le guide d'utilisation (disponible sur demande, au local BDS et dans la boite à gants)
- En cas d'amende ou d'infraction, le conducteur sera tenu responsable, et devra s'acquitter au plus vite des éventuelles démarches.
- Le signataire se porte responsable du van pour la durée de l'emprunt.
- Le conducteur s'engage à noter sur un carnet de suivi, laissé dans le van sous format papier par le BDS, son nom, la date d'emprunt, le kilométrage du van au début et à la fin de l'utilisation, ainsi que toute observation sur l'état du van, au risque d'être tenu pour responsable en cas de dégradations mineures.
- Mentir sur l'utilisation du van est passible d'une interdiction d'utilisation des vans jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- L'essence est aux frais de l'utilisateur, sauf dans le cas d'un emprunt pour un module de sport\*. Informations du signataire :

mornations du signature.
Nom:
Prénom :
Adresse :
N° de téléphone :
N° de permis B :
Date d'obtention du permis B :/
Date :/
Signature du conducteur :